

## **ARRETE DU MAIRE**

### **Interdiction de circulation temporaire relative à la restriction de circulation pour l'organisation des « Foulées de Périseaux »**

Monsieur le Maire de la commune de Vendeville,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 44, R 225 et R 225-1,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213, L 2213-5 et 2512-23,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la demande de la commune de Faches-Thumesnil pour l'organisation d'une épreuve sportive sur les communes de Faches-Thumesnil, Templemars, Vendeville et Wattignies

Considérant qu'il importe de prendre toutes les dispositions permettant d'assurer la sécurité des usagers et des personnes organisant la manifestation,

### **ARRETE :**

N°104-2023-09-08

- ARTICLE 1 : Les dispositions du présent arrêté sont applicables le dimanche 22 octobre 2023 de 7h00 à 13h00 sur la commune de Vendeville :
- Rue de Wattignies dans sa partie comprise entre croisement de la rue de Ferrière et le croisement de l'avenue des Capucines,
  - Rue des de Ferrières dans sa partie comprise entre le croisement de la rue de Wattignies et le croisement de l'avenue des Hortensias,
- ARTICLE 2 : La circulation des véhicules sera interdite sur les tronçons repris dans l'article 1.
- ARTICLE 3 : Les déviations suivantes seront mises en place :
- Sens rue de Ferrières – rue de Wattignies :  
Itinéraire de déviation : tourner à gauche avenue des Hortensias, tourner à droite avenue des Capucines, tourner à gauche rue de Wattignies – fin de déviation.
  - Sens rue de Wattignies – rue de Ferrières :  
Itinéraire de déviation : tourner à droite avenue des Capucines, tourner à gauche avenue des Hortensias, tourner à droite rue de Ferrières – fin de déviation.
- ARTICLE 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents ;
- ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :
- Monsieur le Préfet de la Région Hauts de France
  - Monsieur le Commissaire de la Police de Wattignies,
  - Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille

Fait à Vendeville, le 08 septembre 2023



**Ludovic PROISY**